



**délibération :
D_2022_3_6**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 42

Votants : 51

**Objet : Eglise de
Dontilly-Autorisation
de lancement de la
consultation de
maîtrise d'oeuvre et de
signature du marché-
Demandes de
subventions**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 31 mai à 18 h 00, le Conseil
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des
Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger,
Le President.

Date de convocation du : 24 Mai 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc,
Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur
MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc,
Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS
Stéphanie, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude,
Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU
Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence,
Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER
Laure, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Madame
VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY
Stéphane, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur
DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY
Anastasia, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude,
Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur
CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame GRANERO Agnès,
Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FLON Justine, Madame
GERMANN Céline, Monsieur PETIT Dominique

Pouvoirs :

Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine
Madame JACSONT Geneviève a donné pouvoir à Madame RIOTTE Corinne
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Madame LETERRIER Carine a donné pouvoir à Monsieur BORZUCKI Jean-
Claude
Monsieur GENON Fabrice a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE
Roger
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick

Absent(s) : Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur
ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY
André, Monsieur BERTRAND Luc, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE
RYCKE Régis, Madame CHARLES Sabine

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Madame JACSONT Geneviève,
Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GENON
Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur
FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame MOREAU Patricia,
Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;
Vu la délibération n°1-01-12-18 du 4 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes ;
Vu la délibération n°11-01-12-19 du 16 décembre 2019 approuvant la cession à l'Euro symbolique du patrimoine « Eglise Saint-Pierre, Saint-Paul de Dontilly » et des parcelles de terrain référencées au cadastre n°962 et n°54 section D et autorisant le Président à signer l'acte de cession correspondant ;
Vu la délibération D_2020_8_6 du 16 novembre 2020 arrêtant le projet de restauration et d'aménagement de l'église désacralisée Saint-Pierre et Saint-Paul, adoptant le financement et sollicitant le subventionnement de la Direction régionale d'Ile-de-France de l'action culturelle et des autres partenaires financiers ;
Vu la délibération D-2021-6-11 de la Communauté de communes en date du 30 juin 2021, validant le principe de l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) avec l'Etat et autorisant Monsieur le Président à signer le CRTE dès finalisation de celui-ci, ainsi que tout autre document afférant à ce dossier ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24.mai 2022 ;

Considérant le projet de territoire auquel se réfère le CRTE signé avec l'Etat et la Communauté de communes le 18 octobre 2021 ;
Considérant la volonté de la Communauté de communes Bassée Montois de poursuivre son action en faveur du développement culturel ;
Considérant que la Communauté de communes a déjà réalisé en 2020-2021 une première tranche de travaux de sécurisation de l'édifice et création de toilettes PMR ;

Il est proposé au Conseil communautaire le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des tranches suivantes.

Au vu de l'étude préalable actualisée, le montant global de l'opération restant à réaliser pourrait être évalué à 2 200 000 € HT dont 1 915 000 € HT de travaux décomposé en quatre tranches dont une tranche ferme et trois tranches optionnelles ci-dessous :

- Tranche ferme = 520 000 € HT
Réfection des parements extérieurs de la nef, du chœur et du clocher

- Tranche optionnelle n°1 = 435 000 € HT
Réfection des parements intérieurs et extérieurs du bas-côté et parement extérieur du chœur

- Tranche optionnelle n°2 = 450 000 € HT
Réfection des parements intérieurs de la nef, du chœur et du clocher

- Tranche optionnelle n°3 = 510 000 € HT
Travaux d'aménagements intérieurs de l'édifice

Les honoraires de maîtrise d'œuvre pourraient, quant à elles, être estimées à 150 000 € HT (toutes tranches confondues). Au vu de l'estimation de ces honoraires de maîtrise d'œuvre, la consultation sera lancée selon la procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à lancer et à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir qui comprendra une tranche ferme et trois tranches optionnelles décrites ci-dessous ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter tout partenaire financier susceptible d'accompagner cette opération, et ce au plus haut taux.

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 31/05/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 07/06/2022

Le président
Roger DENORMANDIE



[Handwritten signature]